

## Nos déchets ont de la ressource !

### La chronique du syde.me

edito

La troisième édition de « La chronique du Syde.me » vous offre un large éventail d'informations. De nombreux thèmes sont déclinés pour vous permettre d'en savoir plus sur les déchets et comment les trier pour pouvoir les valoriser. Nous vous invitons à découvrir les différentes facettes du multiflux : le nouveau centre de tri de Morsbach est à l'ordre du jour. Vous trouverez des solutions pour trier parfaitement vos Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, dits « D3E ».

Enfin, nous répondrons au courrier des lecteurs avec, aujourd'hui, une question sur le tri des plastiques.

Si vous souhaitez nous faire part de vos remarques ou si vous avez des suggestions particulières, n'hésitez pas à nous contacter.

CHARLES STIRNWEISS, Président du Syde.me.

### Zoom sur le tri des D3E

#### • Consignes de tri des D3E



Les DEEE dits «D3E» sont les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Il s'agit donc d'appareils fonctionnant sur secteur, avec piles, batterie... utilisés au quotidien : réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, petits électroménagers, jouets...

Pour bien identifier ces produits, vous trouverez ce logo sur l'article ou l'emballage :



#### Pour trier vos D3E, 3 solutions s'offrent à vous :

- Que votre appareil soit en bon état ou en panne : vous pouvez le donner à une association spécialisée comme Emmaüs par exemple.
- Si vous achetez un appareil neuf de remplacement, le distributeur est tenu de vous reprendre l'ancien à l'achat ou à la livraison. C'est le principe de reprise «un pour un».
- Vous déposez votre appareil hors d'usage dans l'une des déchèteries du territoire du Syde.me.

Retrouvez les coordonnées et heures d'ouverture des déchèteries sur notre site internet : [www.syde.me](http://www.syde.me)

A la déchèterie, les D3E sont regroupés en 4 familles :



#### L'ÉCO-CONTRIBUTION

En achetant un nouvel appareil, vous payez une éco-participation et vous contribuez déjà à sa valorisation future. Une fois votre appareil hors d'usage, il vous suffira de le trier en respectant les filières de valorisation existantes pour ce type de déchets. Vous éviterez ainsi de financer une seconde fois son traitement.

### L'Actu' du Syde.me

#### • Construction du centre de tri multiflux de Morsbach

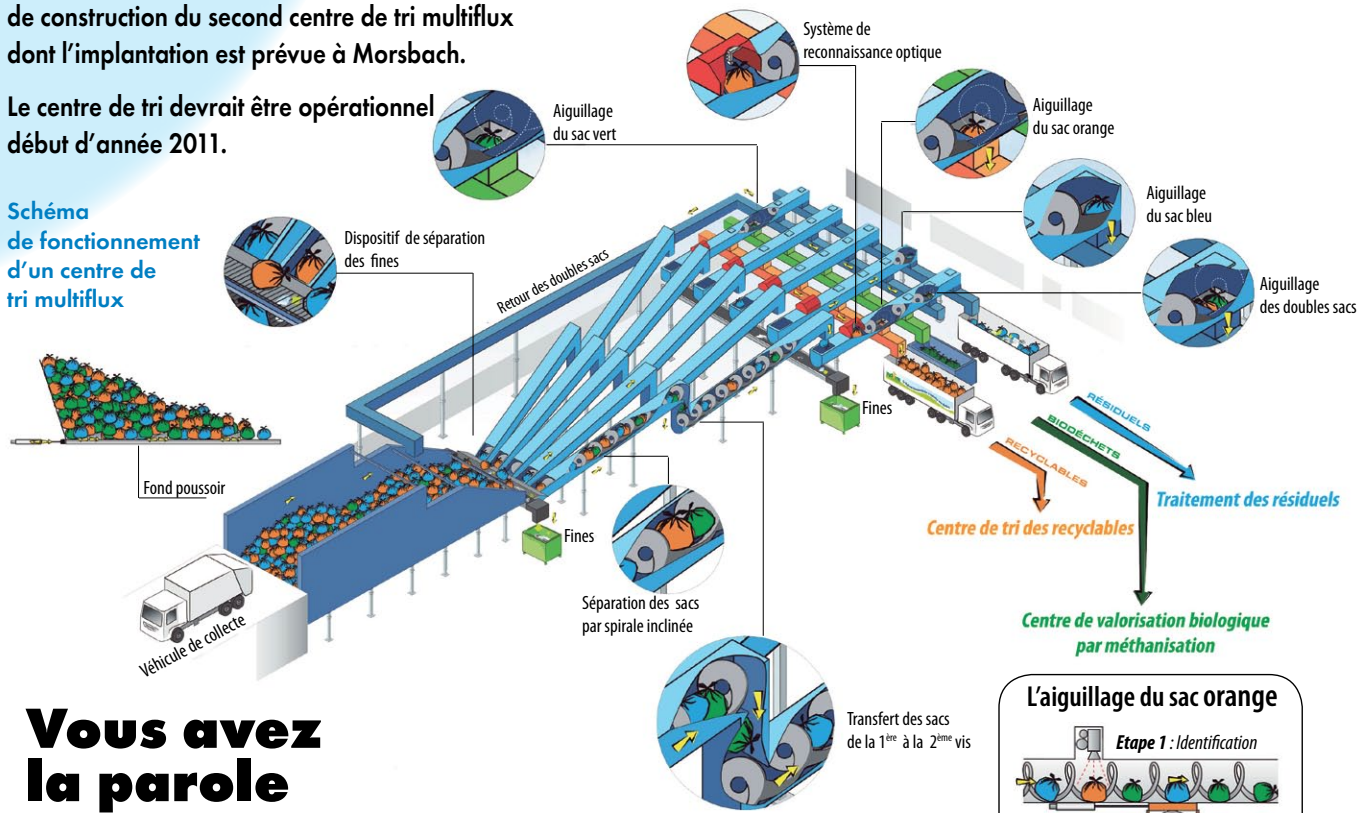
Le système multiflux nécessite, comme vous le savez, de distinguer les 3 fractions de déchets triés à la source - les biodéchets, les recyclables et les résiduels - pour les diriger vers les installations de traitement adéquates. Ainsi, dans le cadre de ce dispositif, chacune de ces fractions est associée à une couleur de sac : le vert pour les biodéchets, l'orange pour les recyclables et le bleu pour les résiduels. Acheminés au centre de tri multiflux pour y être triés par couleur, ces sacs sont dirigés ensuite vers des installations de traitement adaptées.

A ce jour, seul le centre de tri multiflux de Sarreguemines est en fonctionnement, suivront celui de Morsbach (qui sera implanté à côté du centre de méthanisation) et celui de Faulquemont. La progression de la généralisation du dispositif multiflux est liée à la mise en fonctionnement des centres de tri multiflux auxquels sont rattachées les intercommunalités. C'est pourquoi, la généralisation du multiflux a débuté au sein des intercommunalités rattachées au centre de tri multiflux de Sarreguemines.

Une enquête publique préalable a été lancée à la fin du mois de juin, en mairie de Morsbach concernant le projet de construction du second centre de tri multiflux dont l'implantation est prévue à Morsbach.

Le centre de tri devrait être opérationnel début d'année 2011.

#### Schéma de fonctionnement d'un centre de tri multiflux



### Vous avez la parole

#### • Le tri des plastiques

« Je ne sais jamais quels plastiques déposer dans mon sac de tri. Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet ? Merci et à bientôt. » Y.H., Morhange

Concernant les plastiques, c'est tout simple, vous déposez dans votre sac de tri (sac jaune transparent, sac orange ou caisse jaune) **uniquement les bouteilles (eau, lait, sodas, huile...) et flacons en plastique (gels douche, shampoings et flacons ménagers).**

Les autres plastiques comme les films et sacs en plastique, les barquettes ou encore les pots en plastique..., doivent être déposés avec les ordures ménagères. En effet, jusqu'à présent, il n'existe pas encore de filières de recyclage pour ces plastiques.

**Le point vert** présent sur les emballages en plastique (comme sur les autres emballages) est généralement mal interprété par les usagers. **Ce pictogramme signifie en fait que le fabricant du produit paie une contribution à un éco-organisme agréé pour la valorisation des déchets** et non pas que l'emballage est recyclable et peut être déposé dans le sac de tri.

Plus d'infos sur [www.syde.me](http://www.syde.me)

Contactez-nous au : 03 87 85 60 65

ou sur [contact@syde.me](mailto:contact@syde.me)

Avec le soutien de :

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



ECO  
EMBALLAGES